

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Lundi 18 décembre 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 décembre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	---

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN (ayant reçu le pouvoir de Mme Estelle HERVY), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROUSSEAU, Caroline THOBIE et Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absentes : Madame Delphine JOFFRAUD et Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoir : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L’AMENAGEMENT D’UNE PISTE CYCLABLE A KERLAGADEC

La Commune de Mesquer s’est engagée dans une démarche volontariste pour favoriser les modes de déplacements doux dont la pratique du vélo. A cette fin, la Commune a multiplié ces dernières années les aménagements cyclables notamment par le biais de CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) ou d’aires de stationnement des deux-roues.

La commune souhaite poursuivre ces aménagements par la création d’une voie cyclable en site propre entre le rond-point de Kergoulinet et la route de Lanoé. Cette nouvelle piste cyclable permettra de relier les secteurs de Trévigale, du Lany et de Lanoé à la zone artisanale et commerciale et plus loin le centre bourg de Mesquer à travers la coulée verte de Kergoulinet.

Il s’agit de créer un aménagement indépendant de la route départementale de Kerlagadec (RD52) permettant d’accueillir cyclistes et piétons sur un revêtement stabilisé sur une longueur de 330 mètres environ et d’une largeur d’emprise totale de 3 mètres (talus inclus).

Ce projet nécessite l’acquisition de deux parcelles de terres agricoles dont les accès aux exploitants seront préservés. Par ailleurs, la Commune réalisera une clôture de type agricole permettant de séparer la voie cyclable des champs voisins.

La première parcelle cadastrée ZH106p appartient à Monsieur Etienne MARGUERO ou ses ayants droit et représente une surface de 735m². La seconde parcelle cadastrée ZH118p appartient à Madame Anne LEQUIMINER pour une surface de 781m².

Le montant de cette acquisition comprend le prix du mètre carré agricole en usage à MESQUER, soit 0,20€ et une valorisation forfaitaire du nombre d’arbres de bonne valeur présents sur la partie cédée à la Commune, soit 100€ par arbre.

Le coût de cette acquisition est donc établi comme suit :

- Partie cédée par Madame Anne LEQUIMENER- parcelle ZH 118p : $781\text{m}^2 \times 0,20\text{€} + 20 \text{ arbres} \times 100\text{€}) = 2.156,20\text{€}$
- Partie cédée par Monsieur Etienne MARGUERO ou ses ayants droit - parcelle ZH 106p : $735\text{m}^2 \times 0,20\text{€} + 20 \text{ arbres} \times 100\text{€}) = 2.147\text{€}$

Il est entendu que la Commune supportera également les frais inhérents à cette acquisition (frais d'arpentage, de bornage, frais de notaires...).

Pièce jointe : Plan de division.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, M. le Maire à :

- Acquérir la parcelle cadastrée ZH 118p d'une surface de 781 m² appartenant à Madame LEQUIMENER au prix de 2.156,20 €
- Acquérir la parcelle cadastrée ZH 106p d'une surface de 735 m² appartenant à Monsieur MARGUERO ou ses ayants droit au prix de 2.147 €
- A signer tous les actes afférant à ce projet d'acquisition.

Reçu au contrôle de légalité
le 20/12/2023
Publié ou notifié
le 22/12/2023
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

The image shows a circular official stamp of the commune of Mesquer, with the text 'Mesquer' and 'N° 17110' visible. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

